

Conseil Fédéral : 101	
Date de Rédaction	16/11/2019
Date de Validation	28/11/19
Date de Diffusion	10/12/2019
Rédacteur : Georges LE PALLEC	

Diffusion : **Bureau exécutif**
Conseil fédéral
Équipe Technique Nationale
Présidents des Comités Régionaux
Comités Régionaux et Départementaux
Conseillers Techniques Sportifs

N° Réf. : JZ/LR/DLB/GLP/EM/16/11/2019 – 101

RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL FEDERAL DU SAMEDI 16 novembre 2019

Siège FFCK Base de loisirs de Vaires sur Marne

	Membres du Conseil Fédéral	Membres du BEX	Membres de droit	Invités	Représentant Membres Agréés
Présents	E. BAKKAUS - D. BIANCHI B. CARLIER - P. BRETZNER E. COMBES - J. COMBES M. DUVAL - F. GAEREL X. JOURDAIN - A. LENGELLE D. LE BELLOUR - C. ROSE G. LE PALLEC - P. PAOLETTI M. TASSERIT - J. THIOLAT D. VIVIEN	J. ZOUNGRANA E. GIRARD C. JEHL B. DUROURE P. DICKENS F. SEILER O. BAYLE	L. ROYE	G. DANTIN T. MOURAUD J.L. LE ROUX P. FAUDOT F. ESCAFFRE JJ. HAYNE	
Excusés	D. KOEHLIN - M. VISEUR	D. CHAVRIER V. LECRUBIER A.L. VIARD		P. GRIPPON - V. BLANCHET R. REQUENA - D. BONIN	
Absents					

Nombre de votants : 17

Prochain conseil fédéral le 25/01/2020

I	ACTUALITE
<p>Information du Président Fédéral</p>	<p>La séance est ouverte par un hommage à Gilbert Pérès ancien président de la commission médicale et à Carlo Falocci athlète de haut niveau ayant reçu plusieurs titres sur des courses internationales de slalom.</p> <p>Le président informe des enjeux 2020</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Tokyo 2020 – la préparation des jeux 2. L’avis du tribunal arbitral du sport quant au litige qui oppose la fédération internationale de Canoë et la fédération internationale de surf sur la question du SUP. Le président rappelle l’organisation par l’ICF d’un championnat du monde de SUP en Chine auquel ont participé des athlètes licenciés à la FFCK. Ainsi Olivia Piana a pu remporter deux titres de championne du monde et une médaille d’argent. 3. La loi du 1^{er} aout 2019 relative à l’Agence Nationale du Sport- ANS – Cette loi officialise la mise en place de l’ANS. Cette dernière dispose de deux piliers. L’un sur le haut niveau, l’autre sur le développement. Il reste pour 2020 la mise en place de l’organisation territoriale du sport avec les conférences régionales du sport et les conférences des financeurs. Les décrets d’application de ces instances sont en cours de rédaction. Ces instances vont fortement impacter l’organisation de la gouvernance du sport à l’échelle régionale et départementale. 4. Concernant les CTS, le ministère a commandité un rapport auprès de deux tiers de confiance Alain RESPLANDY-BERNARD et Yann CUCHERAT. Leur rapport devrait être transmis prochainement au ministère. 5. Le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2020 propose la fin de l’exigence du certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive pour les mineurs lors de la délivrance d’une licence sportive au motif qu’un suivi médical est instauré pour ces jeunes jusqu’à leur majorité légale. Le ministère des sports envisage la mise en place d’un questionnaire de santé en lieu et place de ce certificat médical pour ce public mineur. La mesure devrait prendre effet en janvier 2020. 6. La loi sport : les concertations et l’élaboration du texte seront organisées jusqu’au mois de mars 2020 où le conseil d’Etat et les instances consultatives seront saisies pour une présentation au conseil des ministres et une discussion au parlement au printemps. 7. PARIS 2024 <ol style="list-style-type: none"> a. La FCK a signé la convention de labellisation terres des jeux PARIS 2024 avec le comité d’organisation des jeux. b. La labellisation des Centres de Préparation au Jeux – CPJ – est en cours. il faut que les présidents de comité régionaux veillent à l’inscription de leurs équipements

	<p>c. Le Logo PARIS 2024 : la clé de lecture du Logo : Marianne, la médaille, la flamme olympique ont constitué les éléments de base du cahier des charges du logo.</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>8. CRCK de CORSE : Le Président accompagné du Secrétaire Général Emmanuel Girard, et de Céline Reculet, DTN Adjoint en charge du développement et de la formation, a réalisé un déplacement en CORSE afin de rencontrer les différents acteurs locaux : clubs affiliés, structures développant l'activité CK, afin de relancer l'activité du comité régional de Corse, qui ne dispose plus à ce jour d'instance régionale.</p> <p>9. DRAGON LADIES : La FFCK organisait son premier rassemblement de dragon ladies sur le site Olympique et Paralympique de Vaires-Sur-Marne : Raft, massages, sophrologie, temps d'échanges, Stand-Up-Paddle- kayak de mer, sit-on-top, randonnée sur la marne etc. Un événement qui fut une réussite et qui traduisait la volonté politique de prendre en compte et développer la pratique sports santé.</p> <p>10. Le prochain conseil des territoires se tiendra le 30 novembre et 1 décembre à Mulhouse.</p>
<p>Information du DTN</p>	<p>Le DTN fait un point sur les actualités du ministère des sports (OTE, CTS, ANS, PLF2020).</p> <p>Le DTN présente les résultats dans nos 3 disciplines olympiques et paralympiques, nos 3 disciplines de HN ministériel, nos 4 disciplines de HN fédéral. Les résultats des jeunes sont également soulignés. Un point est également fait sur les quotas déjà obtenus pour Tokyo (3 médailles dont 1 titre - 8 quotas en sprint sur 12 - 4 quotas en slalom sur 4 - 2 quotas en paracanoë sur 9).</p> <p>Un point est fait sur la Tribu à Tokyo. L'objectif est de permettre au maximum de français de venir soutenir les bleus !</p> <p>Une présentation de l'évolution des effectifs et de l'organisation de la DTN est réalisée.</p>
<p>Information du Secrétaire Général</p>	<p>Point sur les licences :</p> <p>A fin octobre 2019 le nombre de licences est supérieur à 73 000 titres permanents. Avec le transfert mécanique des titres temporaires vers le titre permanent pagaias blanches au même tarif, l'objectif des 100 000 titres permanents en 2020 semble possible à atteindre.</p> <p>En revanche, on enregistre une baisse importante des licences canoë - 7,6% soit 888 adhérents. En réponse à la question de Xavier Jourdain, pour la FFCK, le revenu global sur les titres est à l'objectif du budget, mais les reversions baissent pour les CRCK. Cela renforce la nécessité</p>

	<p>pour nos structures déconcentrées d'avoir une vigilance particulière sur les titres CC+.</p> <p>Jacques Thiolat partage une réflexion de fond sur la licence pagaie blanche. Ce titre marque un changement de perception. En effet le licencié passe de membre à pratiquant ce qui impact le titre CC+.</p>
--	--

II	THEME	POUR DECISIONS	Responsable
1	Calendrier des réunions du Conseil Fédéral	<p>Propositions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 25/01/2020 • 14/03/2020 à déplacer car 3 AG de CRCK sont à la même date. Jean Zougrana reviendra vers le CF pour proposer une nouvelle date, • 06/06/2020 • 07/11/2020 <p>Vote avec la réserve de déplacer la date du 14/03/2019 17 participants : 17 pour, 0 contre, 0 abstention ; adopté à l'unanimité</p>	D. Le Bellour
2	Fonds d'aide au développement	<p>Enregistrement en séance des 10 000€ attribués au CRCK Bourgogne Franche-Comté suite au vote électronique favorable du conseil fédéral par vote à distance clos le 11/09/2019.</p>	D. Le Bellour
3	Approbation des représentants FFCK	<p>Franck Lacroix est proposé à la présidence de la commission nationale slalom 17 participants : 14 pour, 0 contre, 3 abstentions ; adopté à la majorité</p> <p>Daniel Koechlin est proposé à la présidence du comité pagaie santé 17 participants : 17 pour, 0 contre, 0 abstention ; adopté à l'unanimité</p> <p>Jean-Michel Prono est proposé pour pouvoir candidater à la Vice-Présidence de l'ICF et ainsi mener campagne auprès des autres fédérations. 17 participants : 17 pour, 0 contre, 0 abstention ; adopté à l'unanimité</p>	D. Le Bellour

4	Règlement Slalom	<p>Ajustement de cohérence du règlement particulier Slalom 69.2.5 17 participants : 15 pour, 0 contre, 2 abstentions ; adopté à la majorité</p> <p>Ajustement de cohérence du règlement particulier Slalom 69.2.2 17 participants : 16 pour, 0 contre, 1 abstention ; adopté à la majorité</p>	J. Zoungrana
5	Validation des candidatures fédérales aux événements internationaux	<p>Propositions sur la base des dossiers transmis par les organisateurs pour caution fédérale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coupe du Monde de slalom de Pau 2022 • Coupe d'Europe des clubs Kayak Polo à Thury Harcourt 2020 • Coupe d'Europe de Va'a à Carqueiranne 2020 <p>Championnats du monde de raft à l'Argentièrre la Bessée 2021 17 participants ; 17 pour, 0 contre, 0 abstention ; adopté à l'unanimité</p>	J. Zoungrana

III	POUR ETUDE
<p>Présentation de l'avancement du projet de nouveaux titres</p>	<p>La pagaie blanche doit permettre d'enregistrer 100 000 pratiquants à la FFCK. Les enjeux de la réforme des titres sont de permettre de passer 100 000 à 300 000 pratiquants et de passer de 700 clubs à 1 000 structures pour les accompagner d'ici 2024.</p> <p>Le concept proposé repose sur un titre unique composé d'un bouquet de services principal avec des services en option. Les services optionnels caractérisent la forme de pratique et sa durée. Le format sans option se présente comme base de la pratique de loisir. Les options permettent d'accéder à une pratique en compétition, de supporter une position de dirigeant ou de bénévole non pratiquant et d'autres formats optionnels qui pourront être introduits de manière circonstancielle chaque année. Le titre de base sera souscrit par une structure ou par un pratiquant indépendant. Trois temporalités sont proposées : 1 jour, 3 mois, 1 an. Les tarifs sont modulés en fonction des options choisies et d'une pratique indépendante ou inscrite dans une structure.</p> <p>Concernant l'adhésion des structures le même principe à option est retenu permettant de soulager les petites structures du montant actuel et de mieux répondre à des besoins de services circonstanciels sur des forfaits, avec un forfait de base à moindre coût et des services sous forme de Packs tels que : « Pack dirigeant », « Pack location », »Pack communication » etc. étude d'opportunité par le bureau d'étude FFCK, soutien juridique...</p> <p>Les principales remarques en séances du CF sur ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il faut considérer à part la pratique scolaire car ni les tarifs ni la temporalité proposée ne correspondent à ce cas. En effet la pratique scolaire ne se répartit pas sur 3 mois consécutifs et le modèle économique du titre ne peut pas dépasser le tarif actuel de la pagaie blanche sachant que l'assurance des scolaires est déjà prise par ailleurs. • Veiller à faire les simulations financières du nouveau modèle sur la base des revenus du modèle actuel. Entre autres risques à considérer, la licence 3 mois pourrait se substituer à la licence 1 an pour les pratiquants de loisir qui actuellement souscrivent une CC+ et qui ont une pratique saisonnière (significatif moitié Nord de la France). Il faut privilégier un calendrier de mise en œuvre progressif pour permettre un tuilage entre anciens titres et nouveaux titres afin de gérer les ajustements tarifaires et éviter un décrochage des revenus des titres. Attention également au processus de validation des tarifs en AG, l'impact tarifaire est constaté en n-1, le vote des tarifs en année n, l'application en année n+1. Cette amplitude nécessite un ajustement précis dès la décision de mise en place. • Le tarif de pratiquant indépendant ne doit pas concurrencer le tarif moyen de l'adhésion en club. <p>Faute de temps pour prendre en compte les avis du CF le projet sera envoyé aux membres du CF à leur usage exclusif pour faire un recueil de leurs remarques. Ce recueil sera joint au compte rendu du prochain CF.</p>

<p>Point financier à fin octobre</p>	<p>Présentation par le DTN de la situation financière au 30/10/2019 et compte rendu du comité de suivi budgétaire avec le CF du 14/11/2019. Les points notables sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Masse salariale maîtrisée mais turnover important • Subventions CO en hausse • Trésorerie en baisse mais plus contenue qu'en 2018 • La trésorerie bénéficiera des versements de fin d'année 2019 et surtout de début d'année 2020. • Nécessité d'accélérer la mise en location du siège • Amélioration du pilotage financier de la boutique : inventaire pour la validation du CAC, flux financier • Prochain comité de suivi budgétaire avec le CF le 10/01/2020, cadrage du budget prévisionnel 2020 sur les enjeux du programme et sur le retour d'expérience de l'exercice 2019 (Vaires) pour présentation et validation au CF du 25/01/2020.
<p>Point sur le projet immobilier de la Maison du Canoë-Kayak à Vaires sur Marne</p>	<p>Présentation de l'étude d'architecture avec le chiffrage de plusieurs scénarios modulaires, un premier a minima en la base resserrée des besoins FFCK, les trois autres intègrent des extensions dont un avec l'intégration des besoins de la ville de Vaires sur Marne. Les estimations vont de 4,3 M€ à 13M€ en incluant les besoins de la ville.</p>

La séance est clôturée à 16h20

Dominique LE BELLOUR
Président du conseil fédéral

